



Assemblée Générale du 08/10/2021

Conformément à l'article 8 des statuts de notre association, les membres du comité directeur sont élus pour trois ans.

Certains membres sortants ou démissionnaires souhaitent se retirer.

L'association AVOC demande l'engagement des adhérents, désireux de prendre des responsabilités au sein d'une équipe, pour un investissement en temps personnel mesuré (1 réunion par mois + des actions à mener en fonction de la prise de responsabilité).

Si vous vous sentez l'âme et l'esprit à œuvrer pour le développement d'AVOC, rejoignez son Comité Directeur en vous portant candidat à l'élection.



NOM :
Prénom :

Je présente ma candidature à l'élection du Comité Directeur conformément aux termes de l'article 8 du règlement intérieur.

L'organisation du fonctionnement du comité sera établie lors de sa première réunion, néanmoins je serais plutôt intéressé(e) par une activité dans le(s) secteur(s) suivant(s) :

- Administratif
- Communication, Informatique
- Partenariats
- Financier
- Technique et sportif
- Tenues club
- Logistique
- Je ne sais pas mais souhaite m'investir selon les besoins du comité

Je coche pour confirmer que je respecte les conditions d'éligibilité :

- J'ai acquitté ma cotisation annuelle 2021-2022.

A ,
le
Signature :

Acte de candidature à envoyer à :
Madame La Présidente Marie C. Pasero,
par mail à: contact@avoc.fr au plus tard pour le jeudi 30/09/2021: